JUIN

bulletin officiel municipal 1991

N° 6

Sommaire

- EDITORIAL DU MAIRE
- CONSEIL MUNICIPAL - COMPTE-RENDU
- BUDGET
- ETAT CIVIL
- CLASSE DE NEIGE
- BUREAU D'AIDE SOCIALE
- COMMUNIQUÉ DE LA C.P.A.M.
- ACTIVITÉS LOCALES
- GYM ET LOISIRS CLAIROIX
- INFORMATIONS GÉNÉRALES
- COMMUNIQUÉ DE LA D.I.D.D.
- CAUE DE L'OISE
- FEUILLE RÉPONSE
- NUMÉROS UTILES

Editorial

La dernière fois qu'il m'a été permis de m'adresser à vous, c'était dans un climat international bien préoccupant et l'actualité du Golfe était, hélas, bien tristement omniprésente. Bien qu'à ce jour, beaucoup reste à faire dans cette région, on aimerait croire que les aspirations de chacun trouveront, grâce à l'ONU grandissante, des solutions pacifiques et conformes au droit international.

La guerre est une chose bien trop affreuse, et certains de nos administrés ne le savent que trop, pour qu'elle ressurgisse si souvent. Toutefois, il faut savoir parfois, comme les membres du Conseil de Sécurité l'on fait, recourir à l'extrême et je suis fier de constater que la FRANCE a su tenir son rôle.

Notre petit village de CLAIROIX a lui aussi, grâce à Jean-Philippe BOUCHINET, soldat de carrière, participé à l'effort international. Nous nous sommes tous inquiétés pour lui mais maintenant l'inquiètude s'en est allée et la simple quiétude l'a remplacée. J'avais à l'époque, la plus rude du conflit, fait part à Jean-Philippe de notre soutien à tous par cette lettre que je joins ici en post-scriptum d'honneur qui lui est dédié.

Nous sommes donc à présent revenus à un climat plus calme, soulagés d'avoir évité le pire. Je ne peux que m'en féliciter et m'en réjouir ; ainsi, la vie continue !

La vie continue, mais malheureusement, comme vous le savez tous, le Docteur P. DESBORDES, lui, l'a quittée ce 30 janvier 1991.

Le Conseil Général de l'Oise a perdu un Conseiller dévoué et assidu, qui travaillait énormément en pensant toujours à faire davantage. Pour ma part, j'ai perdu un ami qui m'était très cher et que le travail au sein du Canton Nord de Compiègne, m'avait rendu plus proche encore ; nous le regretterons tous.

Cependant sa disparition sera moins pénible depuis que Monsieur Ph. MARINI lui a brillamment succédé. Monsieur MARINI est un homme de conviction et de terrain, et je suis sûr que son travail dans notre canton sera efficace et que nous pouvons compter sur lui. Je le félicite vivement et l'encourage dans son action, sûr qu'il peut être de notre soutien.

Quant à CLAIROIX, elle continue sur la voie que j'ai tracée, et notre Commune, mis à part quelques fausses notes, respecte son harmonie.

Certaines personnes, qui, j'espère, le font sans animosité aucune, mais dans le but d'aider l'équipe Municipale, s'interrogent et proposent. Aussi à chacune d'entre elles, je voudrais répondre d'une part, que les immeubles sociaux implantés dernièrement à CLAIROIX étaient bien dûment autorisés et d'autre part, que les propositions circulant sur un plan de sécurité autour des écoles, reprend à quelques détails près, et j'en suis heureux, le plan qui avait été étudié par le Conseil Municipal lors de la décision de la création du lotissement en 1984.

L'Equipe Municipale travaille, et le fait bien en restant proche des besoins de tous. C'est pour cela par exemple que CLAIROIX participe au SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) avec BIENVILLE, COUDUN, JANVILLE et LONGEUIL ANNEL, afin de préserver notre Mont Ganelon.

Vous n'êtes pas sans savoir que 57 de ses hectares vont être vendus par une importante Société et que nous ne voulons à aucun prix laisser tomber notre fleuron aux mains des promoteurs.

Ce Syndicat a donc vocation d'aménager des chemins de randonnée et d'acquérir des parcelles, en un mot de préserver l'identité du Mont Ganelon et de le mettre toujours plus en valeur.

Aussi, n'oubliez pas que ce n'est pas une décharge publique, et que je saurai, à l'avenir, verbaliser toute personne ne s'en souvenant pas ; je ne saurais en effet tolérer que le Mont Ganelon se dégrade, et la Gendarmerie m'aidera dans cette tâche. J'ai saisi également la Gendarmerie des méfaits commis dans les vestiaires du stade, au Jeu d'Arc, mais aussi sur les installations publiques, et plaintes ont été déposées. Cela est devenu inadmissible. Si perturbateurs il y a, qu'ils sachent bien qu'ils n'auront pas le dernier mot.

Enfin vous avez tous lors des Elections, découvert d'un peu plus près la Nouvelle Mairie. Vos compliments sur cette belle réalisation m'ont beaucoup touché et je vous en remercie.

La mairie est la Maison de tous les habitants de CLAIROIX, aussi, ai-je le plaisir de vous convier tous le SAMEDI 22 JUIN à notre Nouvelle Mairie, pour qu'ensemble nous fêtions et que nous inaugurions notre nouvelle demeure commune.

A bientôt.

Le Maire,
R. MARSIGNY

MAIRIE
DE
CLAIROIX
OISE
60200 COMPIEGNE

Téléphone 44.83.29.11

Cher Jean-Philippe,

Je ne sais pas exactement quand tu recevras cette lettre, puisque, secret défense oblige, nous ne savons pas précisément où tu te trouves, mais à son arrivée je suis sûr que tu sauras y puiser tout le soutien et l'affection dont je voulais t'assurer en mon nom mais aussi en celui de tous mes Administrés.

Le métier que tu as choisi est l'un des plus exaltant, et des plus glorieux. La France est fière d'avoir des jeunes comme toi, Jean-Philippe, et CLAIROIX plus qu'heureux de te compter parmi ses concitoyens.

Dans de telles circonstances, pour nous, tu sais, la politique s'efface, et c'est comme un père que je pense à toi, que je m'inquiète, qui pourrait m'en vouloir ?

Certainement pas ta Grand-Mère qui rassure toi, est toujours une femme de grand courage. Tes lettres plus que tout lui font le plus grand plaisir, votre profond amour l'un pour l'autre est vraiment réciproque.

Je suis sûr que ta mission au nom de l'Etat Français, pour l'application des résolutions des Nations Unies se déroulera sans anicroches, et que nous fêterons ton retour, avec pour toi le sentiment du devoir accompli et pour nous le sentiment de la délivrance obtenue.

Bien affectueusement,
et bien à toi.

Conseil Municipal

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 1991

***Etaient présents** : MM. MARSIGNY, CHAMPAGNE, RAFFARD de BRIENNE, LUISIN, Mme ZEMB, MM. FRANIATTE, ROUSSEL, BENN, Mmes MENEZ, MARTEAU, MM. CIVELLI, Mme DEBLOIS, MM. DEHU, BOCHAND et PISSY.*

***Etait représenté** : Mme HERBET par M. LUISIN.*

***Etait absent** : M. PRINCE.*

➡ **BUDGET PRIMITIF** : Il s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- Section de Fonctionnement : 7 068 980 F
- Section d'Investissement : 3 023 064 F

➡ **FISCALITE LOCALE 1991** : Le produit des contributions directes nécessaires à l'équilibre du budget s'élève à 5 398 568F. Aussi, le Conseil décide de ne pas augmenter les taux d'impositions 1991.

➡ **AFFAIRES FINANCIERES** :

1/ Nouveaux tarifs 1991 :

Allocation scolaire :	150 F (au lieu de 100 F)
Allocation militaire :	400 F (au lieu de 300 F)
Prime à la naissance :	600 F (au lieu de 500 F)

2/ Voyage de fin d'année scolaire :

Ecole Primaire :	4 500 F (au lieu de 4 300 F)
Ecole Maternelle :	2 250 F (au lieu de 2 150 F)

3/ Demande de subvention au Conseil Général pour le transport des Elèves à la piscine et à la patinoire ;

4/ L'allocation Scolaire 1990/1991 est affectée au remboursement des annuités d'emprunt ;

5/ Les Concessions de cimetière augmentent de 3% :

Concessions pertétuelles :

jusqu'à $3m^2$:	280 F	(au lieu de 273 F)
de 3 à $6m^2$:	410 F	(au lieu de 398 F)
plus de $6m^2$:	500 F	(au lieu de 484 F)

Concessions temporaires :

30 ans ($3m^2$ maximum) :	71 F (au lieu de 69 F)
15 ans ($3m^2$ maximum) :	36 F (au lieu de 35 F)

6/ Tarifs de location de salle :

Mariages banquets	2 600 F	
	1 300 F	par journée supplémentaire
Expositions-ventes	2 800 F	
Arbre de Noël - soirées dansantes	1 400 F	par journée supplémentaire
Réunions séminaires	1 300 F	la journée
Vins d'honneur	750 F	pour 6h maximum
Location du gymnase	7 300 F	la journée

Les habitants de Clairoix bénéficient d'un demi-tarif.

7/ Indemnité de gardiennage de l'église : Elle est portée à 2 523 F

➡ ACQUISITION DE MOBILIER ET DE MATERIEL

- Ecoles : 12 000 F;
- Mobilier administratif : 20 000 F ;
- Mobilier d'exposition : 30 000 F ;
- Matériel pour les services techniques : 20 000 F.

➠ TRAVAUX

- Restauration du petit pont dans le stade : Ent. DEMOUY : 27 306,45 F
- Voirie rue d'Annel : STP : 204 745,11 F
- Peintures extérieures de l'école rue de Flandre : 72 067,84 F
- Transformateur rue du Marais : Le Conseil Municipal autorise le Maire à procéder à la réalisation de ces travaux.
- Parc du Clos de l'Aronde : Le Conseil autorise le Maire à faire procéder à la réalisation des allées, de la grille et du portail.

➠ ACQUISITION DE TERRAIN :

Le Conseil est d'accord pour acheter la parcelle cadastrée section D n° 308 pour 6309 m^2.

➠ PARTICIPATION DES FAMILLES A LA CLASSE DE NEIGE :

La répartition est réalisée comme suit :

Commune	55 %
Association - Familles	45 %

Soit

Commune	33 858 F
Association Parents d'élèves	9 900 F
Familles	17 802 F (en fonction du quotient familial)

➠ PARTICIPATION DES FAMILLES A LA CLASSE DE DECOUVERTE :

La répartition est identique à la classe de neige :

commune	55 %
Association -Familles - Ecoles	45 %

Soit

Commune	16 746 F
Associaiton Parents d'élèves	5 200 F
Ecole Maternelle	1 300 F
Familles	7 200 F (en fonction du quotient familial).

VOYAGE AU CENTRE DU BUDGET

Pour nous tous qui avons déjà du mal à comprendre notre propre budget familial (et accessoirement comment arrive-t-on à dépenser si vite ce que l'on gagne si lentement) comprendre la comptabilité publique ressemble à trouver une place de parking dans le centre de Compiègne le samedi : un exploit.

Après quelques séances de commission des finances (et pas mal d'aspirine) le conseiller de base essaye de rapprocher le budget de la commune de quelque chose de connu :

- on encaisse des recettes
- on paie les dépenses courantes
- on investit dans les dépenses exceptionnelles avec l'argent qui reste et les subventions que l'on peut grappiller.
- si cela ne suffit pas on voit combien on peut emprunter et s'il faut revoir les dépenses d'investissements à la baisse

Les recettes et les dépenses courantes vont former le budget de fonctionnement : un peu comme les salaires du ménage et les dépenses habituelles de nourriture, de logement et de transport.

Si la gestion est bien faite il va rester de l'argent qui va servir (avec les subventions et les prêts éventuels) pour couvrir les dépenses d'investissement : c'est le budget d'investissement, comme lorsque l'on décide de changer de salle à manger et qu'il faut déjà avoir mis de l'argent de coté pour obtenir un prêt.

Dans cette série de trois articles je vous propose d'explorer le budget de notre commune à travers :

- ses recettes
- ses dépenses
- la comparaison avec d'autres communes qui nous permet de savoir jusqu'où nous pouvons raisonnablement aller.

Commençons par les recettes de fonctionnement : Pour 1990 elles ont été de 6 935 831 FF soit 4 230 FF par habitant.

La principale correspond aux contributions directes, c'est à dire la part de nos impôts locaux qui revient directement à la commune : 5 000 998 FF soit 3 050 FF par habitant.

A cela s'ajoute une rétrocession de l'état et du département sur leur part de taxe professionnelle : 681 195 FF soit environ 415 FF par Clairoisien.

Autre poste important les dotations de fonctionnement accordées par l'état : 836 020 FF soit 510 FF par habitant.

Le solde provient de recettes petites (l'état nous à dédommagé de 695,84 FF pour la tenue des élections) ou moyennes (la location de la salle polyvalente ou la redevance de l'EDF pour les pylônes électriques nous rapportent environ 40 000 FF) : ce qui représente 255 FF pour chacun d'entre nous.

J'ai le sentiment de vous avoir suffisamment importuné avec cette cascade de chiffres pour aujourd'hui et je vous propose donc d'examiner les différentes dépenses de fonctionnement et le budget d'investissement une autre fois.

Michel ROUSSEL

REPARTITION DES RECETTES
DE FONCTIONNEMENT PAR HABITANT

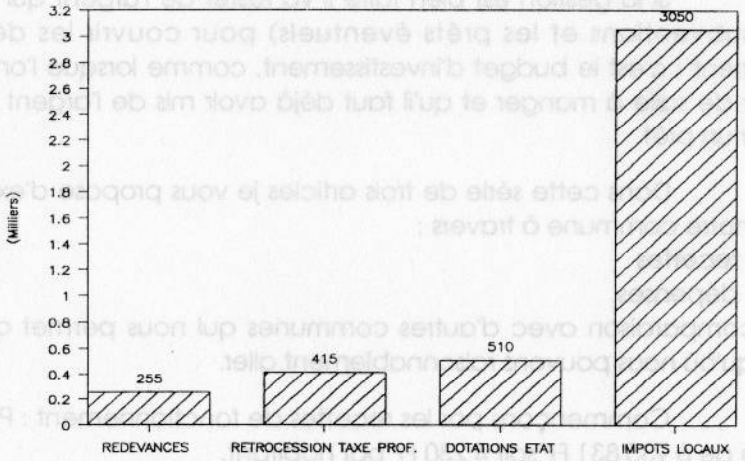

Etat civil

NAISSANCES :

GEOFFROY Adrien Jean Bernard Maxime	13/08/1990
MOREL Emilie Isabelle Sylvie	05/09/1990
DENAIN Michaël Jean Jacques	02/10/1990
FOULOY Heidi Delphine Augustine Georgette	28/10/1990
DUBROMEL Karl Joël Ernest	28/11/1990
POIRET Nicolas Roland Pierre	02/12/1990
LIVET Romain Christian Antonio	12/01/1991
LEFEBVRE Samantha Nicole Jacqueline	03/03/1991
FEREZ Logan Patrick Michel Jean-Paul Olivier	04/03/1991
KEFFER Nicolas André	13/03/1991
DAUNOIS Hugo Thibault Andrée	12/04/1991
CLEDIC Delphine Nicole Yvette	18/04/1991

MARIAGES :

GIRARDIN Christophe Frédéric et BAYARD Patricia Michelle	03/03/1991
FLAMANT Arnaud Dominique et LEFAY Laurence Syzanne Mauricette Odette Chantal	27/04/1991

DECES :

BOUTON Lucienne Epouse LEVY	28/11/1990
BOURAINE Louis Gaston Fernand	05/12/1990
DESMAREST Jean Léon Marie	10/12/1990
LANGNIER Bernard Charles Auguste	30/12/1990
BELLARD Paul Patrice Fernand	31/12/1990
POIX Philippe Virgil Georges	12/01/1991
LEFEVRE Marie Augustine Cécile Veuve CAZE	25/01/1991
VANBRENSEGEM Dominique Jean Gaston	21/03/1991
ALACOT-PEREZ Ramon	23/04/1991
CAUQUIL Louis	31/03/1991

Classe de neige

14 MARS - 2 AVRIL

Le chalet de la FARANDOLE, aux GETS, posséde les meilleurs atouts pour des enfants venus découvrir la montagne et le ski ; bien que situé à l'écart des routes passagères, il n'est qu'à 5 minutes de navette de la station. Les conditions d'hébergement sont excellentes, les repas copieux et soignés.

Les 18 Clairoisiens du CM1 en ont bénéficié durant 20 jours. Il n'y eut aucun malade, fait rare. Tous apprécièrent - à des degrés divers, certes - la bonne cuisine. Tous obtinrent leur étoile de ski.

Le séjour fut agrémenté par la visite à la fruitière et dans une ferme et par la merveilleuse journée ensoleillée de PAQUET, à CHAMONIX. Les veillées, les deux bals du samedi, la soirée spectacles, eurent beaucoup de succès.

En conclusion, le bilan est nettement positif.

Profitons de cet article pour rappeler que tout enfant de CM1 de CLAIROIX a la possibilité de partir, quelles que soient les ressources financières de sa famille. En effet, la Commune et l'Association des Parents d'Elèves aident beaucoup : contrairement à certaines communes, où seuls les enfants aisés partent.

Gérard DEMONCEAUX

Bureau d'Aide Sociale

"Bureau d'Aide Sociale" dénommé maintenant **C**entre **C**ommunal d'**A**ction **S**ociale C.C.A.S.

Ce centre est complétement indépendant du conseil municipal.
Il est géré par un conseil d'administration composé de 9 membres :

Président Mr le Maire
4 membres nommés par le Maire et faisant partie des associations sociales du village (personnes âgées - handicapées - profession para médicale et infirmière)
4 membres délégués du conseil municipal

Financement :
Le centre communal est financé par une subvention prise sur le budget communal et des dons divers. Utilisation de la subvention. Attribution de charbon ou autre chauffage, colis de noël aux personnes âgées de plus de 70 ans ayant de faibles ressources. Secours aux personnes en difficultés matérielles

Toute personne ayant un problème peut s'adresser à la mairie, un membre du centre communal d'action sociale se mettra à sa disposition pour l'aider.

Arlette HERBET

C.P.A.M.

COMMUNIQUE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE

UN TEST GRATUIT POUR PREVENIR LE CANCER DE L'INTESTIN

Vous êtes âgé de 45 à 74 ans, vous êtes assuré du régime général ou du régime agricole : vous pouvez bénéficier gratuitement d'un test de dépistage du cancer de l'intestin.

Consultez votre médecin traitant ou le médecin de votre entreprise : sur présentation de la prise en charge que vous recevrez de votre Caisse d'Assurance Maladie en avril, il vous remettra un test et vous expliquera comment l'utiliser.

Un test facile, indolore, efficace que vous ferez chez vous. Il suffit tout simplement de prélever des fragments de selles et de les déposer sur les plaquettes du test. Une fois réalisé, vous adresserez le test au Centre de lecture dans l'enveloppe que vous aura également remise le médecin. Vous-même et votre médecin serez avertis du résultat.

Savez-vous que dans l'Oise, le cancer de l'intestin a fait 144 victimes en 1989. C'est le cancer le plus meutrier après le cancer du poumon, pour les deux sexes confondus. Or, c'est une maladie qui peut être guérie ou même évitée si elle est découverte à temps. Cette campagne a déjà permis de détecter des cancers débutants, de rassurer quelques milliers de personnes et surtout, de découvrir des polypes bénins qu'il est important d'enlever pour éviter la cancérisation.

Le cancer ne doit pas être une fatalité. Caisses d'Assurance Maladie et médecins de l'Oise s'associent pour relever le défi : gagner de vitesse le cancer de l'intestin.

Pour toute précision sur la campagne,
joindre le : **44.05.47.50**
Françoise DE ROCKER,
Pierre BONNEAU

Activités locales

Association Parents d'élèves

- Kermesse le 16 juin 1991
- Taverne de la fête communale : les 3 - 4 et 5 août 1991

Boulistes

- Concours de 32 quadrettes inter-départemental toutes catégories le 2 juin 1991
- Concours de 32 doublettes et un concours jeunes illimité, le 18 août 1991

Vivre à Clairoix

- Dimanche 9 juin 1991 Journée à Bruges : 250F départ à 6H30
- Samedi 15 juin 1991 Nuit de Feux à Chantilly : 90F (50F/enfant) départ 19H00
- Samedi 22 juin 1991 Feux St Jean Soirée Barbecue Musique 40F
- Samedi 14 septembre 1991 Concours pétanque

Grand Prix Cyclade du Printemps

Organisé par l'AC Margny et la Commission des fêtes du Conseil Municipal, le 17 mars 1991, le Grand Prix Cyclade a connu le succès sportif escompté puisque les clubs de la région parisienne étaient présents à ce nouveau rendez-vous ainsi que les clubs régionaux et le club organisateur de l'AC Margny.

Aubervilliers s'adjugeait le classement général individuel ainsi que le classement des points chauds et Levallois le classement par équipe.

Remerciements aux sponsors qui ont doté les différents classements :

DEMOUY SA : Classement général
Cabinet d'Assurance BREGERE : Classement par points
Société COLAS : 1er coureur picard
Amicale des Jeunes et de la Famille : Classement points chauds
Le Courrier Picard.

Foot-Ball Club

Déjà 10 ans. En effet, le foot-ball club a fêté cette année son 10ème anniversaire.

10 ans pendant lesquels le Club a accumulé des performances tant qu'en coupe et championnat puisque l'équipe fanion termine 2ème de son groupe et que l'équipe B 1ère de son groupe accéde à la 4ème division.

GYM ET LOISIRS CLAIROIX

Gymnastique d'entretien adultes, gymnastique douce. Vivre ensemble les joies de l'activité physique par la gymnastique d'entretien au sein d'un groupe sympatique :

Assouplissements, étirements, abdominaux, exercices respiratoires, relaxation... permettent de se sentir bien dans sa peau et de continuer à faire bon ménage avec son corps.

Travail avec matériel (ballons, cordes, cerceaux...) et en musique.

Venez nombreux
Gymnasitque d'entretien : le mercredi à 18H 30
Gymnastique douce : le jeudi à 9H 00
Salle polyvalente de CLAIROIX

Danse

Un cours de danse est également proposé aux enfants :

2 Niveaux
- 5 à 7 ans : le mercredi à 10H 00
- 8 à 11 ans : le mercredi à 11H 00

Salle polyvalente de CLAIROIX

A Bientôt !
Pour tout renseignement, téléphoner au : **44 83 11 50**

DIMANCHE

16 JUIN 1991

KERMESSE A CLAIROIX

De l'Associaiton de parents d'Elèves

"LA JOIE DES TIOTS CLAIROISIENS"

Parc du Clos de l'Aronde

Participez au grand tirage de la tombola de la kermesse
Les billets sont vendus pas les enfants de Clairoix

Réservez-leur un bon accueil. (prix du billet 10F)

10h30 - Défilé

12h00 - Apéritif, repas champêtre

15h00 - Démonstration Judo

15h30 - Enfants maternelle

16h15 - Danse

16h45 - Enfants primaire

19h00 Tirage de la tombola

magnétoscope - télévision couleur, mini chaine, salon jardin, VTT enfant et adulte, aspirateur, four micro onde, radio cassette, barbecue, etc...

Bienvenue à tous !

Informations Générales

L'OPERATION BRIOCHES a eu lieu les :

1er et 2 Juin 1991 au profit de l'ASSOCIATION DES AMIS et PARENTS D'ENFANTS INADAPTES.

Nous remercions toutes personnes qui ont participé au succès de cette opération.

NOUVEAUX HORAIRES D'OUVERTURE DE LA POSTE :

du lundi au vendredi :
9H 00-12H 00 / 15H 00-17H 30
le samedi :
9H 00-12H 00

COMMUNIQUE DE LA D.I.S.S.

Des consultations de P.M.I et des séances de vaccinations enfants et adultes ont lieu au dispensaire, rue de l'Eglise, le MERCREDI, tous les 15 jours de 9H00 à 11H30.

L'Assistante Sociale, Madame LEFEBVRE assure dans ce dispensaire, des permanences le 4ème mardi de chaque mois de 14H00 à 16H00.

En dehors de ces jours, il est possible de joindre l'assistante sociale et le personnel de P.M.I à la Circonscription d'Interventions Sanitaires et Sociales :

4, Impasse Dupuis Corréard à Compiègne.
Tél : 44 40 26 24

CENTRE AERE 1991

Le Centre aéré fonctionnera cette année du 8 juillet au 2 août, toute la journée avec possibilité de repas sur place.
Les fiches d'inscription sont à retirer à la Mairie.

2 CONSEILLER

AUE
L'OISE
ONSEIL
RCHITECTURE
RBANISME ET
NVIRONNEMENT

Les particuliers

Les architectes du C.A.U.E. sont gratuitement, à la disposition du public pour :

- la définition d'un programme de construction, d'extension ou de réhabilitation,
- l'implantation d'un bâtiment et son insertion dans le site,
- l'aspect architectural et paysager,
- l'aménagement intérieur,
- ...

Les collectivités locales

Le C.A.U.E. est au service des collectivités locales qui désirent le consulter pour :

- l'urbanisation et le développement du territoire,
- l'amélioration du cadre de vie,
- la mise au point d'un programme d'équipement communal,
- la faisabilité d'un projet,
- la concertation avec les usagers,
- l'organisation d'une consultation de professionnels,
- ...

CAUE
DE L'OISE
CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME ET
D'ENVIRONNEMENT

11, PLACE DE L'EGLISE
60 100 CREIL • PLATEAU
TEL : 44 • 25 • 50 • 50
FAX : 44 • 28 • 03 • 49

ADMISSION

PRESENT DANS TOUT LE DEPARTEMENT

INFORMER 1
CONSEILLER 2
RASSEMBLER 3

CAUE
DE L'OISE
CONSEIL
D'ARCHITECTURE
D'URBANISME ET
D'ENVIRONNEMENT

11, PLACE DE L'EGLISE
60 100 CREIL • PLATEAU
TEL : 44 • 25 • 50 • 50
FAX : 44 • 28 • 03 • 49

1 INFORMER

- pour promouvoir une architecture contemporaine, un urbanisme à l'échelle de l'homme et le respect du patrimoine,
- sur tous les facteurs qui contribuent à la qualité de l'environnement,
- pour la définition de projets à la demande des élus, des associations, des particuliers,
- sur les procédures et la réglementation,
- sur les démarches et les moyens offerts par les différents services et professionnels.

Le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) est un organisme départemental d'informations, de conseils, de formation, de rencontres et d'initiatives ouvert à tous.
Il a été créé pour promouvoir la qualité de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement.

Il assure des missions de service public dans un cadre et un esprit associatifs.
Les demandes dont il est saisi l'amènent avec ses partenaires à intervenir dans les démarches d'aménagement et de développement local.

RASSEMBLER 3

Les collectivités locales, leurs partenaires et leurs administrés autour des thèmes de l'Architecture, de l'Urbanisme et de l'Environnement.

Des statuts

Les C.A.U.E. sont des organismes départementaux créés par la loi du 3 Janvier 1977 sur l'Architecture.

Leurs statuts sont très proches de ceux des associations régies par la loi 1901, mais la composition de leur conseil d'administration est fixée par décret.

Ce conseil d'administration comprend 23 membres :

- 4 de droit :
  le Directeur Départemental de l'Équipement ;
  le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt ;
  l'Inspecteur d'Académie ;
  l'Architecte des Bâtiments de France.
- 6 choisis par le Conseil Général parmi les élus locaux.
- 6 choisis par le Préfet en tant que personnes qualifiées.
- 6 élus par une Assemblée Générale parmi les adhérents.
- 1 représentant du personnel.

Le Président du C.A.U.E. est élu parmi les 6 élus locaux, désignés par le Conseil Général.

Des moyens

Le budget des C.A.U.E. provient :

- d'une taxe départementale sur les permis de construire votée par le Conseil Général,
- de subventions de l'État, de la Région, du Département ou des Communes,
- des cotisations des adhérents,
- de ressources diverses (dons, mécénat d'entreprise, etc.).

Des services

Composé d'une équipe pluridisciplinaire, le C.A.U.E. vous propose les services suivants :

- des permanences d'architectes conseillers, répartis dans l'ensemble du département,
- l'intervention, à la demande, de professionnels de l'aménagement : architectes, urbanistes, paysagistes,...
- un service d'information et de documentation,
- la publication de documents de conseil et de sensibilisation,
- le montage et l'animation de journées de rencontre et de formation,
- la diffusion d'expositions et de documents audio-visuels.

Pour tous renseignements s'adresser au C.A.U.E.
11, place de l'Église - 60100 CREIL
Tél. : 44.25.50.50

Feuille réponse

BULLETIN à RENVOYER ou à DEPOSER à LA MAIRIE DE CLAIROIX

- SUJETS QUE JE VOUDRAIS VOIR ABORDES PAR LE BULLETIN MUNICIPAL.

.....

.....

.....

.....

.....

- SI VOUS SOUHAITEZ UNE REPONSE, INDIQUEZ :

Vos Noms ..... Prénoms .....

Adresse .....

.....

- QUE PENSEZ-VOUS DE CE BULLETIN ?.....

.....

.....

Les reconnaissez vous ?

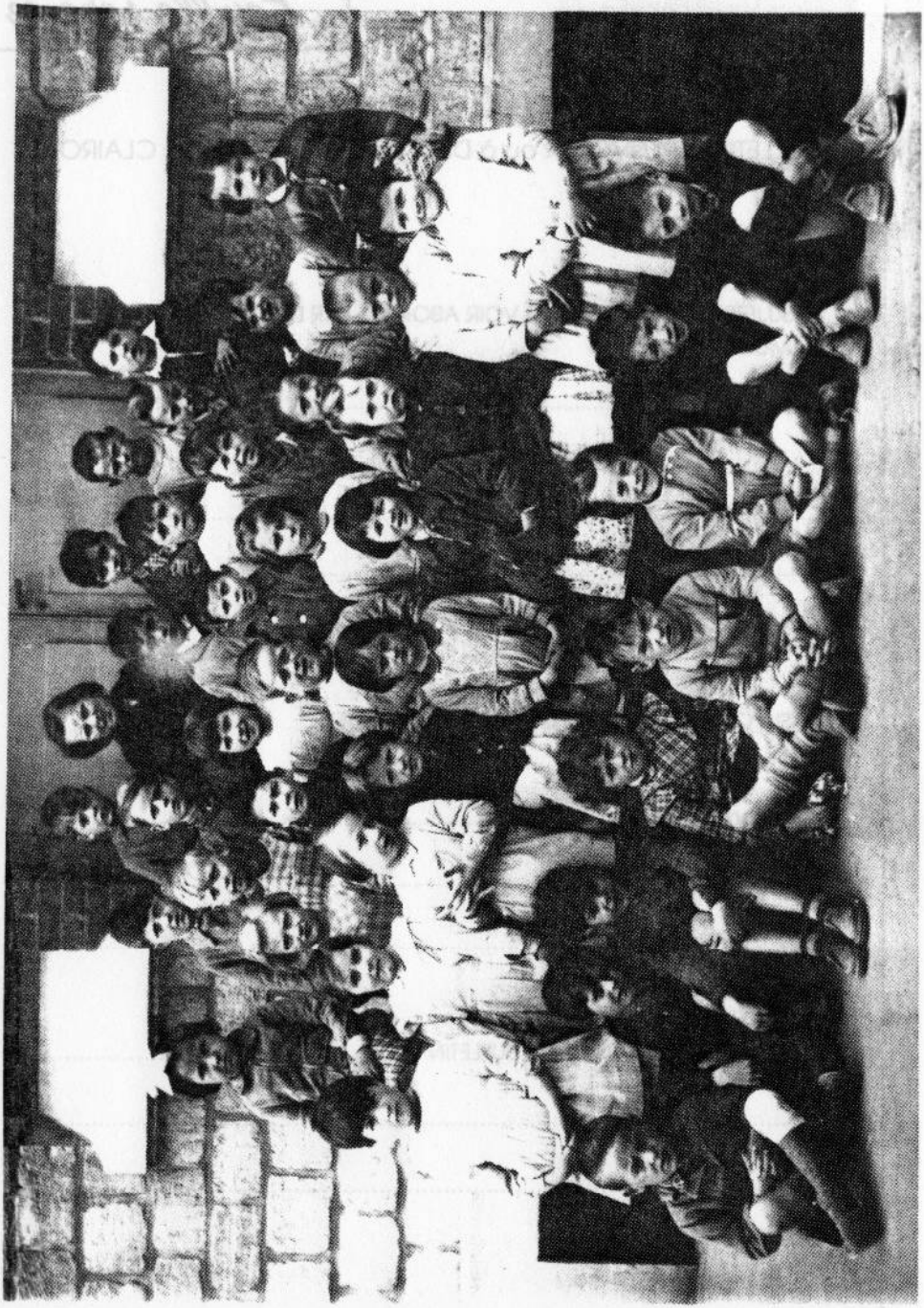

"Bonne nouvelle"

EXTENSION DE L'ECOLE MATERNELLE

Le Conseil Général a retenu dans sa programmation 1991, le projet d'extension de l'Ecole Maternelle comprenant une classe, un dortoir, un bureau et de nouveaux sanitaires.

Une subvention de 567 600 F été accordée en Avril dernier.

La procédure d'appel d'offres pour le choix de l'entreprise est actuellement en cours et les tavaux devront commencer le 15 Juin pour être terminés à la rentrée.

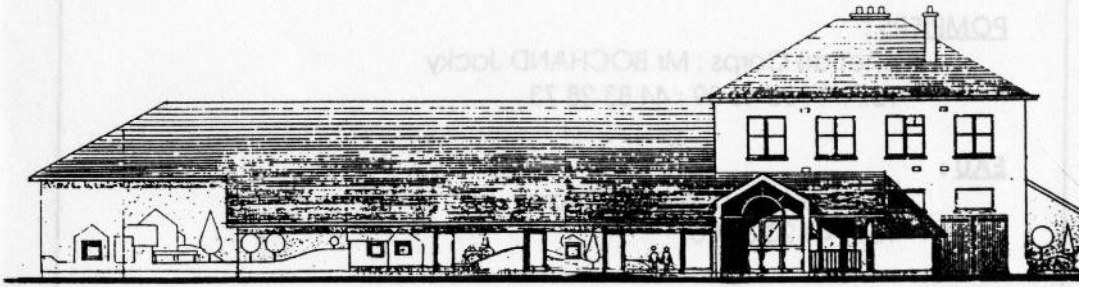

Numéros utiles ...

MAIRIE : Tél. : 44 83 29 11

Bureaux ouverts : du Mardi au Samedi de 8h 45 à 11h 30
le Mercredi après midi de 15 h à 17h

DISPENSAIRE :

Mme ROUSSEL, infiirmière, reçoit :
- le jeudi de 13h 30 à 16h.

Assistance Sociale, pas de permanence jusqu'au 1991,
s'adresser au 44 40 26 24

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS :

Tél. : 44 83 25 14

PERCEPTION MUNICIPALE :

Tél. : 44 83 34 33

ASSOCIATION D'AIDE ET SOINS A DOMICILE :

Tél. : 44 40 25 83 ; 44 40 29 73

GENDARMERIE :

CHOISY AU BAC : Tél. : 44 85 27 42

POMPIERS :

chef de Corps : Mr BOCHAND Jacky
Tél. : 44 83 43 89 ; 44 83 28 73

EAU :

Société Lyonnaise des Eaux
Tél. : 44 23 30 96

ELECTRICITE :

S.I.C.A.E.O
Tél. : 44 76 20 01 ; 44 42 50 19